

# La règle des deux animateurs : études de cas et foire aux questions pour une application adéquate

## Aperçu :

La règle des deux animateurs exige que deux animateurs inscrits soient présents en tout temps avec les jeunes. Peu importe le ratio des sections, les deux animateurs doivent être en mesure de se voir et de s'entendre l'un l'autre lorsqu'ils sont avec les jeunes. La règle des deux animateurs fait partie intégrante du Code de conduite qui s'applique à tous les bénévoles et employés de Scouts Canada.

## Ratio :

Les ratios propres à chaque section sont établis afin de s'assurer que les jeunes reçoivent la supervision nécessaire selon leur âge. Voici les ratios :

- 5 scouts castors pour 1 adulte.
- 6 scouts louveteaux et 6 scouts pour 1 adulte.
- Pour compter dans le ratio, les animateurs doivent avoir complété la formation Badge de bois partie I pour leur section.
- Les scouts aventuriers n'ont pas toujours besoin de supervision, mais lorsque des animateurs sont présents ils doivent respecter la règle des deux animateurs.

### Ressources additionnelles :

[Trousse de bienvenue du nouvel animateur](#)

[Code de conduite](#)

[Politique sur la présélection des bénévoles](#)

## Information importante :

En signant notre Code de conduite, les membres et les parents s'engagent à respecter nos lignes directrices et nos procédures en matière de sécurité afin d'offrir de belles aventures scoutées en toute sécurité pour tous les participants, jeunes et vieux. La règle des deux animateurs fait partie de cet engagement.

Lors de circonstances exceptionnelles, lorsqu'un animateur ne peut assister à une rencontre ou à une activité, un autre membre inscrit devrait être recruté pour le remplacer. Si l'animateur en chef doit être remplacé, les règles suivantes doivent être respectées :

- Section castors/louveteaux/scouts – un membre adulte de 18 ans et plus.

- Section de scouts aventuriers - un adulte de 21 ans et plus.

**Veillez noter** que s'il est impossible de remplacer un membre inscrit par un autre membre inscrit, un parent ou un tuteur peut être recruté pour le remplacer.

**Notez que dans ce cas, au moins 50 % de l'équipe d'animateur doit être constitué de membres inscrits.**

## Les membres de moins de 18 ans et la règle des deux animateurs

Les jeunes de moins de 18 ans qui occupent des rôles de responsabilités, comme un animateur d'activités ou un commissaire, sont considérés comme des membres adultes en ce qui a trait à la règle des deux animateurs pourvu qu'ils répondent aux exigences pour les bénévoles de Scouts Canada concernant la présélection et la formation. Veuillez noter que ce règlement ne s'applique pas aux autres jeunes qui occupent des rôles de leadership, comme les Kims et les chefs de patrouille, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des animateurs.

Scouts Canada reconnaît que les jeunes de moins de 18 ans qui occupent des rôles qui comprennent des responsabilités, bien qu'ils occupent un rôle bénévole, devront avoir des conversations seul à seul avec des gens de plus de 18 ans. Ce genre de conversation n'est pas perçue comme nuisible ou suspecte à l'extérieur du mouvement scout. Cela dit, nous tenons à informer les jeunes scouts et leurs parents qu'il n'est pas normal pour un membre de chercher des occasions à répétition pour se retrouver seul avec un jeune ou de faire preuve d'une attention ou d'une affection inappropriée envers le jeune.

Scouts Canada croit que les jeunes bénévoles sont assez responsables pour s'occuper des jeunes, détenir de l'information confidentielle, gérer des situations délicates et avoir des conversations et des interactions individuelles avec des adultes sans que cela entraîne des risques inadéquats. Ainsi, les bénévoles ne sont pas tenus de respecter la règle des deux animateurs lorsqu'ils interagissent avec des membres de moins de 18 ans qui agissent comme bénévole.

# Foire aux questions :

## **Q : Dans quel cas un bénévole est-il considéré comme un animateur ou un membre?**

Un bénévole est un animateur ou un membre lorsqu'il participe à une activité scout. Demandez-vous : « Si une personne me voyait, penserait-elle que j'agis comme bénévole pour Scouts Canada ou juste comme un membre du public? »

## **Q : Quelle est la différence entre les ratios de section et la règle des deux animateurs? (5 scouts castors pour 1 animateur; 6 scouts louveteaux et 6 scouts pour 1 animateur.)**

Les ratios de section sont offerts comme ligne directrice pour optimiser le programme scout selon la méthode scout. Les ratios de section favorisent les activités en petits groupes grâce auxquelles les jeunes membres peuvent tous contribuer également. La méthode scout est unique au mouvement scout et encourage les jeunes à participer activement à leur développement et à devenir des personnes autonomes, responsables et engagées. Peu importe les ratios, il doit toujours y avoir au moins deux animateurs ensemble en tout temps avec les jeunes.

## **Q : Que dois-je faire si j'arrive d'avance à une rencontre et que les autres animateurs ne sont pas présents? Puis-je rester seul avec les jeunes?**

Voici certaines options si vous vous retrouvez dans cette situation :

- Restez dehors et bien visible.
- Demandez aux parents de vous accompagner à l'intérieur et de rester avec vous jusqu'à ce qu'un autre animateur arrive.
- Gardez les portes du lieu de rencontre barrées et attendez l'arrivée d'un autre animateur.
- Au début de l'année de scoutisme, informez les parents au sujet des directives qui ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des membres. Ces explications permettront aux parents de bien comprendre comment ils peuvent vous aider lors de telles situations.
- Veuillez noter que votre lieu de rencontre devrait toujours être prêt à recevoir les jeunes. Si vous avez besoin de préparer une activité ou de ranger de l'équipement pour rendre l'endroit sécuritaire, vous devez le faire avant l'arrivée des jeunes. Pour que votre lieu de rencontre soit prêt, vous devez aussi avoir un deuxième animateur avec vous.

## **Q : Comment gérer la règle des deux animateurs lors d'une expédition de canot?**

Vous ne devez pas avoir deux animateurs dans chaque canot. Pourvu que les deux animateurs puissent se voir et s'entendre en tout temps, ils respectent la règle des deux animateurs.

## **Q : Que devons-nous faire si un de nos jeunes est malade lors d'une randonnée et doit rebrousser chemin?**

La règle des deux animateurs s'applique à toute situation. Deux animateurs doivent raccompagner le jeune malade. S'il y a au moins deux autres animateurs, le reste du groupe peut continuer la randonnée.

## **Q : Si notre armoire de rangement n'est pas à la vue de notre salle de rencontre principale, puis-je aller chercher du matériel avec des jeunes?**

Souvenez-vous que deux animateurs doivent être en mesure de se voir en tout temps. Dans ce cas, pourquoi ne pas aller débarrer l'armoire de rangement, puis demander aux jeunes d'aller chercher le matériel deux par deux.

## **Q : Nous avons deux garçons et quinze filles dans notre meute. Devons-nous inclure une femme et un homme dans chaque duo d'animateurs?**

Non, pourvu que vous respectiez le ratio de votre section, le sexe des animateurs n'a pas d'importance. Toutefois, il est fortement recommandé d'avoir au moins un animateur et une animatrice dans chaque section.

## **Q : Les animateurs de moins de 18 ans comptent-ils dans le ratio?**

Oui, les jeunes animateurs doivent avoir complété leur Badge de bois partie I et respecter toutes les exigences en matière de présélection pour compter dans le ratio. Nous devons encourager ces jeunes à faire partie des équipes d'animateurs de scouts castors, des scouts louveteaux et des scouts.



**Q : Pour le porte-à-porte effectué dans le cadre de collectes de fonds, par exemple pour le maïs soufflé scout, devons-nous avoir deux animateurs par auto pour conduire les jeunes dans le quartier?**

Pas nécessairement, les parents peuvent vous aider à conduire les jeunes dans le quartier, mais les parents doivent avoir effectué les étapes de présélection des bénévoles pour les non-membres de Scouts Canada (pour les activités d'une journée). De plus, il devrait y avoir au moins deux adultes par auto même s'ils ne sont pas membres. S'il y a deux adultes par auto cela permet d'accélérer le processus : un des adultes surveille les enfants et l'autre se concentre sur sa conduite.

Gardez une liste détaillée des jeunes et des adultes dans chaque auto, des numéros de cellulaires, des marques de voitures et des plaques d'immatriculation. Les conducteurs devraient avoir les coordonnées de l'animateur en cas d'urgence. Les conducteurs devraient aussi avoir un itinéraire des rues à parcourir et devraient se rapporter aux autres régulièrement.



# Études de cas :

## Étude de cas n° 1 :

L'animateur Jacques et l'animatrice Jacqueline amènent un groupe de huit jeunes en randonnée. Quatre scouts veulent prendre un sentier et les quatre autres veulent prendre un autre sentier. Les scouts supplient Jacques et Jacqueline de séparer le groupe en deux. Jacques partirait avec un des groupes et Jacqueline avec l'autre. Malgré la pression, Jacques et Jacqueline savent bien que cette solution n'est pas une option valable selon la règle des deux animateurs. Jacques et Jacqueline expliquent à la troupe qu'ils doivent rester avec tous les scouts en tout temps. Ils travaillent donc ensemble afin de planifier un trajet pour la randonnée qui fera le bonheur de tout le monde.

## Étude de cas n° 2 :

Une troupe de scouts s'en va en camping. L'animateur Jacques et l'animatrice Jacqueline amènent leurs huit scouts en randonnée tandis que l'animateur Jean reste au campement pour préparer le feu de camp. Pendant que l'animateur Jean est seul au campement, un parent, M. Bouchard, arrive au campement avec son enfant Jason, un scout, et explique que Jason était malade, mais qu'il se sent mieux et qu'il voulait venir au camp. M. Bouchard dit à l'animateur Jean qu'il ne peut pas rester longtemps, car il doit aller chercher ses autres enfants. L'animateur Jean sait bien qu'il ne peut pas rester seul avec Jason le temps que la troupe revienne puisque cela va à l'encontre de la règle des deux animateurs. L'animateur Jean explique à M. Bouchard qu'il ne peut pas lui laisser Jason puisqu'il est seul. Il demande à M. Bouchard de rester avec lui jusqu'à ce que l'animateur Jacques et l'animatrice Jacqueline reviennent avec la troupe. L'animateur Jean explique à M. Bouchard la règle des deux animateurs et la politique de Scouts Canada en la matière. M. Bouchard dit alors à l'animateur Jean qu'il est très à l'aise de laisser Jason seul avec lui en attendant que la troupe revienne puisqu'il le connaît bien et lui fait confiance.

L'animateur Jean dit clairement à M. Bouchard qu'il ne peut pas faire cela. L'animateur Jean explique que la règle a été mise en place pour assurer un environnement sécuritaire pour les jeunes. Il poursuit en disant que si quelque chose lui arrivait, Jason se retrouverait seul et ne saurait peut-être pas comment aller chercher de l'aide. À la suite de cette explication, M. Bouchard est très compréhensif et après quelques coups de fil, il annonce qu'il va rester avec Jason jusqu'à l'arrivée de l'animateur Jacques et de l'animatrice Jacqueline.

Voici d'autres façons dont l'animateur Jean aurait pu gérer cette situation tout en respectant la règle des deux animateurs :

- L'animateur Jean aurait pu contacter les deux autres animateurs par téléphone (ou par walkie-talkie) pour leur demander de revenir au camp aussitôt que possible.
- L'animateur Jean aurait pu contacter les deux autres animateurs par téléphone (ou par walkie-talkie) pour leur demander où ils étaient. S'ils n'avaient pas été trop loin, l'animateur Jean aurait pu demander à M. Bouchard d'amener Jason jusqu'à la troupe.

## Étude de cas n° 3 :

Lors d'une rencontre hebdomadaire, un scout nommé Samuel demande à parler à l'animatrice Jacqueline en privé. Samuel n'a pas l'air dans son assiette, il bouge beaucoup et semble avoir les larmes aux yeux. L'animatrice Jacqueline veut encourager Samuel à lui dire ce qui ne va pas, mais sait bien qu'elle ne peut pas parler à Samuel en privé selon la règle des deux animateurs. L'animatrice Jacqueline amène Samuel au fond de la salle où elle peut apercevoir l'animateur Jacques et le reste de la troupe. Samuel dit à l'animatrice Jacqueline qu'il ne se sent pas bien. Elle appelle donc la mère de Samuel, Mme Nguyen, qui vient le chercher avant la fin de la rencontre.

